

FINANCIERE MARCEL
Société par actions simplifiée
au capital de 30.323.939 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
893 190 082 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « **Société** »)

**PROJET DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
A SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 29 JUIN 2026**

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 19.4 (ii) des statuts,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par une perte de (4.400.098) euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (19.093.563) euros à (23.493.661) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents de la Société.

Certifié conforme,

Emmanuel Dufour

Pour la société Imeije
Président
Monsieur Emmanuel Dufour

FINANCIERE MARCEL
Société par actions simplifiée
au capital de 30.323.939 euros
Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles
893 190 082 R.C.S. Aix-en-Provence

(la « **Société** »)

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 29 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Lecture faite du rapport de gestion du président, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

l'assemblée générale des associés,

statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 19.4 (ii) des statuts,

- (i) **décide** d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par une perte de (4.400.098) euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (19.093.563) euros à (23.493.661) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents de la Société.

— — —

Certifié conforme,

Emmanuel Dufour

Pour la société Imeije
Président
Monsieur Emmanuel Dufour

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus. Autres immobilisations corporelles En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	60 049 672		60 049 672	60 049 671	1	
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	60 049 672		60 049 672	60 049 671	1	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	225 492		225 492	302 240	76 748	25.39
	Autres créances	33 684 324		33 684 324	29 440 230	4 244 094	14.42
	Charges constatées d'avance	54 961		54 961		54 961	
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 536 733		1 536 733	3 489	1 533 243	NS
	Total de l'actif circulant (IV)	35 501 509		35 501 509	29 745 959	5 755 550	19.35
	Frais d'émission des emprunts (V)	327 279		327 279	454 871	127 592	28.05
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		95 878 460		95 878 460	90 250 501	5 627 959	6.24

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 323 939)	30 323 939	26 648 718	3 675 221	13.79
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 992 343	1 106 653	885 689	80.03
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	19 093 563	14 598 133	4 495 430	30.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 400 098	4 495 430	95 332	2.12
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	1 730 488	1 370 845	359 643	26.24
	Total des capitaux propres (I)	10 553 109	10 032 654	520 455	5.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	35 660 897	28 314 915	7 345 982	25.94
	Autres emprunts obligataires	18 152 038	16 941 320	1 210 718	7.15
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 148 548	34 755 584	3 607 036	10.38
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 918	17 826	162 092	909.32
	Dettes fiscales et sociales	183 950	188 203	4 252	2.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	85 325 351	80 217 847	5 107 504	6.37
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	95 878 460	90 250 501	5 627 959	6.24

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 322 513		1 322 513	1 122 740		199 773	17.79
Montant net du chiffre d'affaires	1 322 513		1 322 513	1 122 740		199 773	17.79
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			5 833			5 833	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				10 808		10 808	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			2	365		363	99.35
Total des Produits d'exploitation (I)			1 328 349	1 133 913		194 436	17.15
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			597 084	513 304		83 780	16.32
Impôts, taxes et versements assimilés			13 230	2 940		10 290	349.98
Salaires			457 814	405 179		52 635	12.99
Cotisations sociales			197 320	186 411		10 909	5.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				127 592		127 592	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			152	374		223	59.45
Total des Charges d'exploitation (II)			1 265 599	1 235 800		29 799	2.41
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 750	101 887		164 637	161.59
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)	1 292 294	1 753 077	460 783	26.28
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	19 186	312 042	292 856	93.85
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 311 480	2 065 119	753 639	36.49
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	127 592		127 592	
Intérêts et charges assimilées (3)	5 883 693	6 109 635	225 942	3.70
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	6 011 285	6 109 635	98 350	1.61
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 699 805	4 044 516	655 289	16.20
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 637 055	4 146 403	490 652	11.83
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)	403 428	381 282	22 147	5.81
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	403 428	381 282	22 147	5.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	640 386	32 254	608 132	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	2 639 829	3 199 032	559 203	17.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 039 927	7 694 462	654 536	8.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 400 098	4 495 430	95 332	2.12

(2) Dont produits concernant les entreprises liées1 292 2941 753 077

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Annexe des comptes sociaux
de FINANCIERE MARCEL S.A.S.
au 31 décembre 2025

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	5
2.3.1	Immobilisations financières	5
2.3.2	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.3	Disponibilités	5
2.3.4	Provision pour risques et charges	5
2.3.5	Dettes et frais d'émission d'emprunt	5
2.3.6	Engagements de retraite	5
2.3.7	Estimations et jugements comptables déterminants	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations	7
3.2	Échéancier des créances	8
3.3	Comptes de régularisation et d'attente	8
3.3.1	Produits à recevoir	8
3.3.2	Charges à payer	8
3.4	Capitaux propres	9
3.4.1	Composition du capital	9
3.4.2	Tableau de variation des capitaux propres	9
3.5	Provisions	9
3.6	Échéancier des dettes	10
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	11
4.1	Résultat financier	11
4.2	Résultat exceptionnel	11
4.3	Situation fiscale	12
4.4	Effectif moyen	12
4.5	Informations sur les parties liées	12
4.6	Honoraires des commissaires aux comptes	13
4.7	Engagements financiers et "hors bilan"	13
4.8	Identité de la société consolidante	13

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total du bilan est de 95 878 460 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (4 400 098) €.

1 Informations générales et description de l'activité

FINANCIERE MARCEL est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 26 648 718 euros. Elle a été créée le 11 janvier 2021.

FINANCIERE MARCEL est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les emprunts de Financière Marcel font l'objet de covenants financiers fondés sur des ratios d'équilibre financier et de rentabilité. Pour l'exercice FY25, clôturé le 31 décembre 2025, la société a obtenu un waiver de la part des établissements financiers prêteurs afin de réduire de 25 % l'échéance du 30 juin 2025.

Première application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 (cf Règles et méthodes comptables).

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Financière Marcel ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et dont les incidences sont décrites en note « 2.2 Changement de règles et méthodes comptables. »

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

- a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

- b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;

- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les immobilisations financières correspondent à des participations.

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport sauf réévaluation légale.

Cette valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres sociaux de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'utilité de la participation est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Au 31/12/2025, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.2 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.3 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons

qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.4 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.5 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés à l'actif et amortis sur la durée des emprunts.

Au 31/12/2025, le montant des charges à répartir est de 327 k€ contre 455 k€ en 2024.

2.3.6 Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux mais d'une information en annexe.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4.10 %
- Taux de charges cadres : 40%
- Taux de charges non-cadres : 30%
- âge de départ à la retraite : 64 ans
- Croissance des salaires : 2%

Compte tenu de la souscription d'un contrat de gestion des indemnités de fin de carrière par le Groupe auprès de son organisme de prévoyance, de l'âge, de l'ancienneté et du taux de rotation du personnel, les engagements de retraite sont estimés à 0 € à la clôture de l'exercice 2025 pour FINANCIERE MARCEL.

2.3.7 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains

éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour

ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

DRAFT

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

PCG art. 832-1, 832-2

Tableau des immobilisations

	31.12.2024	Augmentations		Diminutions			31.12.2025
		Virements de poste à poste	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672
Participations	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
Total	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672

Tableau des filiales et participations

PCG art. 832-5

Filiales et participation	Capitaux propres	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances
			brute	nette	
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
MARCEL & FILS	10 526 107	100,00%	56 616 732	56 616 732	33 623 759
AB FINANCEMENT	7 204 950	100,00%	3 432 939	3 432 939	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
Filiales et participation		Engagement donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés en 2025
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
MARCEL & FILS		-	112 815 732	2 112 584	-
AB FINANCEMENT		-	-	76 314	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 832-9

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	33 909 816	33 909 816	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	225 492	225 492	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	26 252	26 252	-
Etat - Autres	-	-	-
Groupe et associés	33 658 071	33 658 071	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	54 961	54 961	-
Total	33 964 777	33 964 777	-

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 832-19

Produits à recevoir	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Fournisseurs - avoirs à obtenir	-	-
Autres créances	-	1 853
Total	-	1 853

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 832-19

Charges à payer	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	101 686	79 746
Autres dettes	-	-
Total	101 686	79 746

3.4 Capitaux propres

PCG art. 832-11

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Financière Marcel est composé de 30 323 939 actions ordinaires de €.1 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 30 323 939 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

	31.12.2025
Capitaux propres à 1er janvier 2025	10 032 654
Augmentation de capital et primes	4 560 910
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	-4 400 098
Variation des provisions réglementées	359 643
Capitaux propres au 31 décembre 2025	10 553 109

3.5 Provisions

PCG art. 832-13

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions		31.12.2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision règlementées	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488
Amortissements dérogatoires	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488
Provisions risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
Autre provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 832-15

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	84 961 483	7 162 677	60 207 683	17 591 123
Emprunts obligataires convertibles	35 660 897	-	31 221 812	4 439 085
Autres emprunts obligataires	18 152 038	-	5 000 000	13 152 038
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	31 148 548	7 162 677	23 985 871	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	179 918	179 918	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 918	179 918	-	-
Autres dettes	183 950	183 950	-	-
Acompte reçus sur contrats en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	73 625	73 625	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 892	53 892	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	51 452	51 452	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	4 982	4 982	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	85 325 351	7 526 545	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	1 292 294	1 753 077
Autres produits de participation	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	19 186	312 042
Reprise de provisions financières	-	-
Total	1 311 480	2 065 119
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	5 883 693	6 109 635
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	127 592,23	-
Total	6 011 285	6 109 635
Résultat financier	-4 699 805	-4 044 516

4.2 Résultat exceptionnel

Montants en €	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels sur cession d'éléments d'actifs	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	-	-
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 785	21 639
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles sur cessions d'éléments d'actifs	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	359 643	359 643
Total	403 428	381 282
Résultat exceptionnel	-403 428	-381 282

4.3 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-3 996 669	-
Résultat exceptionnel	-403 428	-
Résultat comptable (hors participation)	-4 400 098	-

4.4 Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie	Exercice 2025	Exercice 2024
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens et agents de maîtrise	2	-
Cadre et ingénieurs	3	3
Total	5	3

4.5 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe MARCEL & FILS ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers	1 292 294	1 753 077
Charges financières	-	-
Total	1 292 294	1 753 077

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 832-20

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 500	12 500
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	12 500	12 500

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant

4.8 Identité de la société consolidante

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES



FINANCIERE MARCEL

Société par actions simplifiée au capital social de 30.323.939 euros

102, avenue des Logissons

13770 VENELLES

893 190 082 RCS Aix en Provence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025



FINANCIERE MARCEL

Société par actions simplifiée au capital social de 30.323.939 euros

102, avenue des Logissons

13770 VENELLES

893 190 082 RCS Aix en Provence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Financière Marcel,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. FINANCIERE MARCEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice notamment en ce qui concerne la détermination de la valeur recouvrable des titres de participation qui a été effectuée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthodologie est couramment utilisée et appropriée pour évaluer les



actifs financiers. Les projections financières utilisées pour ces calculs couvrent une période de cinq ans dont la cohérence et la vraisemblance ont été soumises à la revue d'un expert indépendant, puis d'une extrapolation sur les cinq années suivantes réalisées par la société, suivie d'une valeur terminale calculée à partir d'un taux de croissance perpétuel. Nous avons vérifié que les projections financières étaient basées sur des plans d'affaires approuvés par la direction et reflétaient de manière raisonnable les perspectives économiques futures.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.



V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes,
il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 19 juin 2026,

Patrice SEJNERA

Pour AUDITA

DocuSigned by:

7EDDC5FB4FB3457...

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

Frédéric DUCHEMIN

Pour ORIGA GROUP

DocuSigned by:

2503266E69D6411...

Commissaire aux comptes
Inscrit près de la Cour d'Appel
D'Aix en Provence

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus. Autres immobilisations corporelles En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	60 049 672		60 049 672	60 049 671	1	
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total de l'actif immobilisé (III)		60 049 672		60 049 672	60 049 671	1	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	225 492		225 492	302 240	76 748	25.39
	Autres créances	33 684 324		33 684 324	29 440 230	4 244 094	14.42
	Charges constatées d'avance	54 961		54 961		54 961	
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 536 733		1 536 733	3 489	1 533 243	NS
Total de l'actif circulant (IV)		35 501 509		35 501 509	29 745 959	5 755 550	19.35
Frais d'émission des emprunts (V)		327 279		327 279	454 871	127 592	28.05
Primes de remboursement des emprunts (VI)							
Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		95 878 460		95 878 460	90 250 501	5 627 959	6.24

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 323 939)	30 323 939	26 648 718	3 675 221	13.79
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 992 343	1 106 653	885 689	80.03
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	19 093 563	14 598 133	4 495 430	30.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 400 098	4 495 430	95 332	2.12
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	1 730 488	1 370 845	359 643	26.24
	Total des capitaux propres (I)	10 553 109	10 032 654	520 455	5.19
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	35 660 897	28 314 915	7 345 982	25.94
	Autres emprunts obligataires	18 152 038	16 941 320	1 210 718	7.15
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 148 548	34 755 584	3 607 036	10.38
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 918	17 826	162 092	909.32
	Dettes fiscales et sociales	183 950	188 203	4 252	2.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	85 325 351	80 217 847	5 107 504	6.37
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	95 878 460	90 250 501	5 627 959	6.24

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 322 513		1 322 513	1 122 740		199 773	17.79
Montant net du chiffre d'affaires	1 322 513		1 322 513	1 122 740		199 773	17.79
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			5 833			5 833	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				10 808		10 808	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Autres produits			2	365		363	99.35
Total des Produits d'exploitation (I)			1 328 349	1 133 913		194 436	17.15
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			640 869	513 304		127 566	24.85
Impôts, taxes et versements assimilés			13 230	2 940		10 290	349.98
Salaires			457 814	405 179		52 635	12.99
Cotisations sociales			197 320	186 411		10 909	5.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				127 592		127 592	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			152	374		223	59.45
Total des Charges d'exploitation (II)			1 309 384	1 235 800		73 584	5.95
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			18 965	101 887		120 852	118.61
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)	1 292 294	1 753 077	460 783	26.28
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)	19 186	312 042	292 856	93.85
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	1 311 480	2 065 119	753 639	36.49
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	127 592		127 592	
Intérêts et charges assimilées (3)	5 883 693	6 109 635	225 942	3.70
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	6 011 285	6 109 635	98 350	1.61
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 699 805	4 044 516	655 289	16.20
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 680 841	4 146 403	534 438	12.89
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)	359 643	381 282	21 638	5.68
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	359 643	381 282	21 638	5.68
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	640 386	32 254	608 132	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	2 639 829	3 199 032	559 203	17.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 039 927	7 694 462	654 536	8.51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 400 098	4 495 430	95 332	2.12

(2) Dont produits concernant les entreprises liées 1 292 294 1 753 077
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le total du bilan est de 95 878 460 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de (4 400 098) €.

1 Informations générales et description de l'activité

FINANCIERE MARCEL est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 30 323 939 euros. Elle a été créée le 11 janvier 2021.

FINANCIERE MARCEL est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Les emprunts de Financière Marcel font l'objet de covenants financiers fondés sur des ratios d'équilibre financier et de rentabilité. Pour l'exercice FY25, clôturé le 31 décembre 2025, la société a obtenu un waiver de la part des établissements financiers prêteurs afin de réduire de 25 % l'échéance du 30 juin 2025.

Première application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 (cf Règles et méthodes comptables).

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de Financière Marcel ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et dont les incidences sont décrites en note « 2.2 Changement de règles et méthodes comptables. »

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

- a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

- b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

2. Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;

- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

L'application du règlement ANC n° 2022-06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Les immobilisations financières correspondent à des participations.

Les participations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport sauf réévaluation légale.

Cette valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres sociaux de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'utilité de la participation est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Au 31/12/2025, aucune dépréciation n'a été constatée.

2.3.2 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.3 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons

qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.4 Provision pour risques et charges

PCG art. 833-12/1

Les provisions pour risques et charges constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent ou des impôts différés.

2.3.5 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés à l'actif et amortis sur la durée des emprunts.

Au 31/12/2025, le montant des charges à répartir est de 327 k€ contre 455 k€ en 2024.

2.3.6 Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux mais d'une information en annexe.

Compte tenu de la souscription d'un contrat de gestion des indemnités de fin de carrière par le Groupe auprès de son organisme de prévoyance, de l'âge, de l'ancienneté et du taux de rotation du personnel, les engagements de retraite sont estimés à 0 € à la clôture de l'exercice 2025 pour FINANCIERE MARCEL.

2.3.7 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour

ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent en fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant

les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

PCG art. 832-1, 832-2

Tableau des immobilisations

	31.12.2024	Augmentations		Diminutions			31.12.2025
		Virements de poste à poste	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Mises hors services	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672
Participations	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
Total	60 049 671	-	1	-	-	-	60 049 672

Tableau des filiales et participations

PCG art. 832-5

Filiales et participation	Capitaux propres	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances
			brute	nette	
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
MARCEL & FILS	10 526 107	100,00%	56 616 732	56 616 732	33 623 759
AB FINANCEMENT	7 204 950	100,00%	3 432 939	3 432 939	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					
Filiales et participation		Engagement donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés en 2025
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
MARCEL & FILS		-	112 815 732	2 112 584	-
AB FINANCEMENT		-	-	76 314	-
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations					

3.2 Échéancier des créances

PCG art. 832-9

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant	33 909 816	33 909 816	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	225 492	225 492	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	26 252	26 252	-
Etat - Autres	-	-	-
Groupe et associés	33 658 071	33 658 071	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	54 961	54 961	-
Total	33 964 777	33 964 777	-

3.3 Comptes de régularisation et d'attente

3.3.1 Produits à recevoir

PCG art. 832-19

Produits à recevoir	31.12.2025	31.12.2024
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Fournisseurs - avoirs à obtenir	-	-
Autres créances	-	1 853
Total	-	1 853

3.3.2 Charges à payer

PCG art. 832-19

Charges à payer	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Dettes fiscales et sociales	101 686	79 746
Autres dettes	-	-
Total	101 686	79 746

3.4 Capitaux propres

PCG art. 832-11

3.4.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social de la société Financière Marcel est composé de 30 323 939 actions ordinaires de €.1 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 30 323 939 €.

3.4.2 Tableau de variation des capitaux propres

	31.12.2025
Capitaux propres à 1er janvier 2025	10 032 654
Augmentation de capital et primes	4 560 910
Distribution de dividendes	
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	-4 400 098
Variation des provisions réglementées	359 643
Capitaux propres au 31 décembre 2025	10 553 109

3.5 Provisions

PCG art. 832-13

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2024	Augmentations	Diminutions		31.12.2025
			Utilisées	Non-utilisées	
Provision règlementées	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488
Amortissements dérogatoires	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488
Provisions risques	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-	-
Provisions pour remise en état	-	-	-	-	-
Autre provisions pour charges	-	-	-	-	-
Total	1 370 845	359 643	-	-	1 730 488

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 832-15

	31.12.2025	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilés	84 961 483	7 162 677	60 207 683	17 591 123
Emprunts obligataires convertibles	35 660 897	-	31 221 812	4 439 085
Autres emprunts obligataires	18 152 038	-	5 000 000	13 152 038
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	31 148 548	7 162 677	23 985 871	-
Autres dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	179 918	179 918	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 918	179 918	-	-
Autres dettes	183 950	183 950	-	-
Acompte reçus sur contrats en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	73 625	73 625	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 892	53 892	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	51 452	51 452	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	4 982	4 982	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	85 325 351	7 526 545	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	1 292 294	1 753 077
Autres produits de participation	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	19 186	312 042
Reprise de provisions financières	-	-
Total	1 311 480	2 065 119
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	5 883 693	6 109 635
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	127 592,23	-
Total	6 011 285	6 109 635
Résultat financier	-4 699 805	-4 044 516

4.2 Résultat exceptionnel

Montants en €	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels sur cession d'éléments d'actifs	-	-
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges	-	-
Total	-	-
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	21 639
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles sur cessions d'éléments d'actifs	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	359 643	359 643
Total	359 643	381 282
Résultat exceptionnel	-359 643	-381 282

4.3 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2025 est de 25 %, auquel s'ajoute éventuellement la contribution sociale de 3,3 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-4

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-4 680 841	-
Résultat exceptionnel	-359 643	-
Résultat comptable (hors participation)	-5 040 484	-

4.4 Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie	Exercice 2025	Exercice 2024
Ouvriers		-
Employés, techniciens et agents de maîtrise	2	-
Cadre et ingénieurs	3	3
Total	5	3

4.5 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du groupe MARCEL & FILS ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits financiers	1 292 294	1 753 077
Charges financières	-	-
Total	1 292 294	1 753 077

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 832-20

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	12 500	12 500
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		
Total	12 500	12 500

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Néant

4.8 Identité de la société consolidante

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	FINANCIERE MARCEL
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES
	No d'identification si entité française : 893 190 082
	102 Avenue des Logissons 13770 VENELLES